



* RESPECTEZ LES CONSIGNES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ! ** ARRÊTEZ LES LICENCIEMENTS ABUSIFS ! *** NON AUX EMPLOIS PRÉCAIRES.



... AU DÉBUT, C'EST L'ESPOIR...



... ET L'ENTHOUSIASME DE MES COLLÈGUES QUI M'ONT RETENUE.



ENSUITE, L'INDIGNATION, LE SENTIMENT DE TRAHISON



ET D'INJUSTICE.





L'ENTREPRISE A PORTÉ
PLAINTÉ CONTRE 27
SYNDIQUÉS POUR AVOIR
MIS CE GILET.

ON LES A EMPÊCHÉS DE
REPRENDRE LE TRAVAIL
ET PRIVÉS DU SALAIRE
CORRESPONDANT!

À CAUSE DE ÇA,
TREIZE D'ENTRE
EUX ONT QUITTÉ LE
SYNDICAT.

DEPUIS QUE LE SYNDICAT
D'ILDONG EXISTE, L'ENTREPRISE
N'A EU DE CESSÉ DE MENACER
ET SANCTIONNER
LES SYNDIQUÉS.



SI ELLE LES A EMPÊCHÉS DE
RETOURNER À LEUR POSTE,
C'EST ÉVIDEMMENT POUR
PORTER ATTEINTE
AU SYNDICAT.



COMPTE TENU DE
TOUS CES ÉLÉMENTS,
IL EST INDÉNIABLE QUE
L'ENTREPRISE A AGI
ILLÉGALEMENT.



JE COMPTE SUR VOUS,
MESSIEURS LES MEMBRES
DE LA COMMISSION, POUR
PRONONCER UN JUGEMENT
ÉQUITABLE.



COMMENT ÇA
S'EST PASSÉ ?



ON A GAGNÉ. NOTRE
CONSEILLER, M. GU A UNE
SACRÉE TCHATCHÉ.